



APeVAL infos

Numéro 41 — Mai 2019

Suivez-nous sur Facebook:



Apeval-Vpewal

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2019

Dans ce numéro :

Procès-verbal de l'assemblée générale 1-6

Le procès verbal est disponible sur notre site, www.apeval.ch

Ouverture de l'assemblée à 18h15 par les salutations de la Présidente.

L'assemblée valablement constituée a été annoncée sur les cartes de membre en fin d'année 2017, sur le site internet de l'APeVAL et convoquée par voie d'affichage dans les services et établissements de l'administration cantonale et par notre journal APeVAL-Infos No 40/2019.

L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Ouverture de l'assemblée et salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2018
3. Message de M. Roberto Schmidt, Conseiller d'Etat
4. Rapport d'activités de la Présidente
- 4^{bis} Versement d'un montant de Fr. 10'000.- en raison de la création de l'APHEVS
5. Comptes 2018 et rapport de vérification
6. Approbation des comptes et décharge
7. Budget 2019, cotisations
8. Elections statutaires
9. Informations de la caisse de pension CPVAL par M. Patrice Vernier, Directeur
10. Message de Mme Marylène Volpi-Fournier, Présidente de la FMPEP
11. Présentation du « Plan de mobilité de l'Etat du Valais » par M. Vincent Pellissier, Chef du Service de la mobilité
12. Divers

Comme d'habitude deux scrutateurs sont nommés. Il s'agit de Monsieur Claude Tschopp pour la partie droite de la salle et Monsieur Charles Fanti pour la partie gauche.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 mars 2018

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal APeVAL-Infos ainsi que sur le site internet de l'association www.apeval.ch. Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteure et traductrice, Mmes Conny Métrailler et Daisy Maglia.

3. Message de M. Roberto Schmidt, Conseiller d'Etat

M. Schmidt transmet les salutations au nom du Gouvernement et remercie l'APeVAL pour l'invitation reçue à participer à cette assemblée. Il rappelle que la loi LPP de la CPVAL a été acceptée le 18 décembre dernier en une seule lecture et souligne l'importance de cette réforme qui apporte des solutions de flexibilité, innovantes, permettant un taux constant pour l'employeur et l'employé.

Il souligne également la politique salariale 2018/2019 avec un coefficient de 1.3.

Il relève qu'un sondage de satisfaction a été proposé aux employés de l'Etat du Valais. Le taux de participation se monte à 61 %. Son Département (DFE) a lancé le projet « Efficience + » qui vise à simplifier certaines tâches tout en conservant les emplois.

M. Schmidt indique également qu'une charte fédérale pour l'égalité salariale dans le secteur public a également été signé.

Pour finir, il informe que la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est mise en avant au sein de l'Etat du Valais. Ces efforts ont été récompensés par re-certification du label « Familie und Beruf ».

4. Rapport d'activité de la Présidence

Maria Ruberti-Fugazza donne lecture du rapport d'activités de l'association.

Ma première année de présidence se termine en ce 1er jour du printemps 2019.

L'année 2018 a été riche en rebondissements.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ APEVAL

Pour rappel, en mars dernier, il y a eu un changement de présidence en même temps qu'un début d'activité pour notre nouvelle secrétaire, Mme Virginie Taillard. Par le passé, le travail de secrétariat de l'APeVAL se faisait quasi en tête à tête entre Mme Praz et sa secrétaire Mme Métrailler, car non seulement elles travaillaient toutes deux à la HES SO VS mais qui plus est dans le même bureau, face à face. Cela leur a bien souvent facilité le travail.

Virginie et moi travaillons pour deux services différents : Virginie officie auprès du SEN et moi-même auprès du SICT, à l'ORP de Sion. Une nouvelle organisation du travail de secrétariat a été pensée afin que nous puissions travailler efficacement à distance. Aujourd'hui je peux dire sans hésitation que notre tandem fonctionne très bien grâce à une totale complémentarité professionnelle et une merveilleuse entente entre nous.

Merci Virginie de ta précieuse collaboration.

Le team secrétariat se rencontre toutes les semaines et, une fois par mois, nous tenons une séance avec le comité pour faire le point de la situation.

Par ailleurs, notre travail a été grandement facilité grâce au soutien indéfectible de tous les membres du comité APeVAL ici présents. Une fois n'est pas coutume, j'ai le plaisir de vous présenter les membres de mon comité (les membres se lèvent et se tournent face à la salle).

Messieurs les membres du Comité, cette première année d'apprentissage en tant que Présidente n'aurait pas été aussi positive sans votre précieuse collaboration et votre adhésion à la nouvelle direction que j'ai souhaité donner à la gestion de notre association, soit :

- une plus grande proximité avec les membres de l'APeVAL ;
- un développement de l'identité de l'association au moyen d'une communication plus efficace.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Je saisis cette occasion pour vous rappeler un élément fondamental :

L'APeVAL est à ce jour l'association du personnel la plus grande des 13 associations chapeautées par la FMEP : elle compte 3480 membres au total : 2818 membres actifs et 662 membres retraités.

De ce fait, nous avons 3 représentants de notre comité APeVAL qui sont également membres des comités directeur et fédératif de la FMEP.

Nicolas BEYTRISON, Roger SUMMERMATTER et moi-même sommes membres du comité fédératif. De plus, Nicolas et moi sommes membres du comité directeur de la FMEP.

Grâce à cela, nous pouvons défendre les intérêts de nos membres, en faisant valoir directement notre point de vue lors à chaque fois qu'une décision doit être prise dans le cadre du comité directeur. Ces décisions sont ensuite défendues par M. Urs Zenhäusern, directeur FMEP et par Mme Volpi Fournier, présidente de la faitière.

Je me permets de relever ici l'excellente collaboration et le professionnalisme exercé au sein du comité directeur de la FMEP. C'est grâce à un vrai travail collégial que nous parvenons à défendre les intérêts de la fonction publique dans son ensemble.

Durant l'année 2018, votre comité APeVAL a été sollicité plusieurs fois par le SRH et la FMEP pour se déterminer sur les sujets suivants :

- Révision partielle du règlement sur les indemnités de déplacements
- Couverture accident en cas de faute de l'employé ou accomplissement d'entreprise téméraire
- Modification de l'ordonnance concernant la reconnaissance de la fidélité
- Modification de la loi sur le personnel Lpers
- Nouveaux horaires/ ouverture des guichets du SCN (service de la navigation et de la circulation)
- Mesures d'accompagnement en lien avec la flexibilisation de l'âge de la retraite

Ces consultations sont essentielles : elles nous permettent de faire valoir le point de vue de l'association avant que des décisions ne soient prises ou que des réglementations ne soient modifiées. Les questions à analyser peuvent être complexes, techniques et requérir passablement de temps. A ce sujet, je signale que les délais de consultation ont été bien trop courts en 2018, nous contraignant bien souvent à travailler dans l'urgence au sein du comité pour rendre une réponse en l'espace de quelques jours seulement. Il serait fortement appréciable, à l'avenir, que ces délais soient plus longs. L'APeVAL apprécierait d'être consultée plus fréquemment pour les questions et dossiers ayant trait au personnel. Concrètement, une participation plus active dans les groupes de travail traitant des questions du personnel et en amont à toute détermination serait bienvenue.

D'autres activités propres à la gestion des membres et la gestion de l'association ont évidemment occupé votre comité lors des séances mensuelles.

Nous nous permettons de relever quelques constats généraux, non exhaustifs :

- Nous pouvons affirmer que les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais n'ont pas démerité en 2018, quand bien même la surcharge de travail était bien présente, et ceci dans tous les domaines confondus. La charge de travail est constante voire en augmentation. Ceci est inquiétant car, comme vous le savez, travailler sous stress engendre du mal être au travail, crée des conflits interpersonnels, provoque de l'absentéisme et peut malheureusement engendrer des troubles psycho-sociaux aux conséquences importantes tant pour l'employé que pour l'employeur.
 - Les demandes de protection juridiques auprès de la FMEP ont été nombreuses en 2018. Ce constat n'est pas à prendre à légère.
 - Le sondage effectué cet été auprès des collaborateurs de la fonction publique a révélé que l'ensemble des collaborateurs étaient globalement satisfaits : il est à noter que l'employeur a pris conscience que des améliorations devaient être envisagées dans les thèmes tels que : la promotion, la mobilité interne, la conduite de l'information et la santé/sécurité au travail.
 - Les collaborateurs qui ont des enfants sont sensibles quand l'employeur fait un geste de participation financière pour aider les familles. Je relève ici qu'en 2015, le Grand Conseil a décidé de supprimer la participation financière de l'Etat aux frais de garde des enfants de son personnel, en raison de l'état des finances cantonales prétendument précaire à l'époque. Ne serait-il pas temps de réintroduire cette aide financière, vu que les comptes de l'Etat sont bons ? La réintroduction de cette aide financière serait fortement appréciée des employés d'Etat qui nous indiquent ressentir ce manque ; elle serait digne d'un employeur qui se veut attractif et compétitif.
-

POLITIQUE SALARIALE 2019

Pour rappel, les éléments du traitement du salaire sont adaptés au renchérissement une fois par an, le 1er janvier, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois de décembre précédent.

En décembre 2018, l'IPC est resté en dessous de 100 points, malgré un renchérissement de 0.7% depuis décembre 2017. Par conséquent, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir le niveau des échelles de salaires de son personnel à celui de 2018, équivalent par ailleurs à celui de 2017.

En 2016 le Conseil d'Etat avait décidé une mesure d'économie en diminuant à 0.6 le coefficient sur l'augmentation progressive liée à la prestation et la prime de performance.

Cette année, les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais ont enfin vu leur salaire augmenter par le biais de ces composantes salariales : en effet, le Conseil d'Etat nous a informés que pour 2019, le coefficient sera de 1.3 sur l'augmentation progressive liée à la prestation et la prime de performance des employés de l'Etat du Valais.

Nous tenons à remercier M. Roberto Schmidt, car dès son entrée en fonction en 2017, il s'est déclaré favorable à « faire un geste » pour pallier cette mesure inéquitable décidée en 2016. C'est chose faite ! Merci au nom de toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais. Il me plaît de confirmer qu'à chacune de nos rencontres dans le cadre du comité directeur de la FMEP, ou lors de la dernière Assemblée générale des délégués de la FMEP en octobre 2018, nous avons remarqué votre approche ouverte, franche et humaine dans le cadre de la politique de la gestion du personnel et l'intérêt réel que vous y portez. Pour preuve, ce soir encore, vous nous honorez de votre présence.

CAISSE DE PENSION CPVAL

En juin 2018, le Conseil d'Etat a opté pour la transformation et la réorganisation de CPVAL en une entité à deux caisses, l'une ouverte et l'autre fermée.

Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, car M. Vernier, directeur de la CPVAL, nous fera une présentation à ce propos et nous donnera également les résultats de la CPVAL pour 2018.

SORTIE ANNUELLE 2018

J'ai eu le grand plaisir d'assister à la 45e sortie d'automne de l'APeVAL qui a eu lieu le samedi 8 septembre 2018. J'ai pu constater l'énorme travail accompli par notre cher François pour organiser une telle manifestation pour 84 personnes. Tout était parfait et nous avons pu profiter d'une journée ensoleillée dans le val d'Aoste. Nous avons visité la distillerie la Valdôtaine à St-Marcel, puis partagé un repas typique régional à l'Agrotourisme Maison Rosset à Nus. Le retour s'est fait par la France, en passant par Chamonix avec un dernier arrêt « apéro » à Trient, offert par la commune.

J'ai particulièrement apprécié de pouvoir être au contact des membres de l'association et partager ce moment de convivialité avec eux.

Vous trouverez les photos de cette manifestation sur notre site internet.

Cher François, étant donné que dans quelques jours tu fêteras tes 80 printemps, je me permets d'ores et déjà de te souhaiter au nom du comité : un joyeux anniversaire et te remercier de tout cœur de tout ce que tu fais pour l'association depuis plus de 50 ans.

COLLECTE DE NOËL

En 2018, c'est l'Institut Notre-Dame de Lourdes qui a retenu l'attention de votre comité.

L'institut fondé en 1943 est un centre de compétences dans le domaine pédagogique, thérapeutique et de réadaptation. Il accueille une soixantaine d'enfants et adolescents en âge de scolarité pour lesquels une prise en charge en institution s'avère nécessaire.

Les objectifs et les missions ont été présentés dans l'APeVAL-Info No 39 de décembre 2018.

Grâce à votre générosité, le Comité pourra remettre cette année encore un chèque de 9'000.00 francs à l'institut Notre Dame de Lourdes. Un grand merci à vous toutes et tous pour votre soutien et votre générosité.

Pour conclure, au nom du comité et en mon nom personnel, je remercie toutes les personnes qui collaborent avec nous et qui permettent un bon fonctionnement de l'Association.

4^{bis} Versement d'un montant de Fr. 10'000.- en raison de la création de l'APHEVS

Le 29 mai 2018, une nouvelle association a été créée : l'APHEVS, pour Association du Personnel des Hautes Ecoles du Valais. Elle réunit l'ensemble du personnel administratif et technique (PAT) et du personnel d'enseignement et de recherche (PER) de toutes les hautes écoles du Valais.

Jusqu'alors, le personnel des hautes écoles était réparti dans 2 associations distinctes : l'AEPS (association de l'enseignement professionnel supérieur) qui regroupait les enseignants et le personnel de recherche et l'APeVAL, à laquelle était affilié le personnel administratif et technique. Comme les hautes écoles ont quitté le giron de l'Etat du Valais en 2016, la création de cette nouvelle association faisait sens.

Pour l'APeVAL, cela a eu pour conséquence le départ de 298 membres qui ont rejoint l'APHEVS dès le 1er janvier 2019. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour discuter du suivi et des conséquences financières pour les associations concernées. La nouvelle association, qui accueillait d'anciens membres de l'APeVAL, souhaitait compter sur un apport financier de la part de l'APeVAL.

Dans un esprit de bonne collaboration et de solidarité associative, le comité APeVAL a proposé d'octroyer un montant de Fr. 10'000.-, versement à bien plaisir. Cette proposition a été acceptée par le comité de l'APHEVS.

C'est cette proposition qui est maintenant soumise au vote de cette assemblée.

La Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

La parole n'est pas demandée et l'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition

5. Comptes 2017 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2018 par M. Alain Bonvin, caissier. Les recettes budgétées se montaient à Fr. 93'000.00. Le montant total s'est élevé à Fr. 94'860.55 contre Fr. 97'460.65 de dépenses. La perte de l'année 2018 se monte à Fr. 2'600.10. La fortune de l'association au 31.12.2018 est de Fr. 305'296.60.

Monsieur Stéphane Van Boxem, vérificateur de comptes donne lecture du rapport de vérification. Les vérificateurs attestent de la véracité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

6. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes, ainsi qu'aux deux vérificateurs de comptes pour leur précieuse collaboration.

7. Budget 2019

Le budget 2019 est également présenté par M. Bonvin.

Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

Recettes	Fr.	88'000.-
Dépenses	<u>Fr.</u>	<u>98'000.-</u>
Résultat	Fr.	-10'000.-

8. Elections statutaires

Albert Stalder quitte notre comité après plus de 20 années d'exercice, dont une quinzaine au poste de vice-président. L'association lui doit beaucoup. Durant ces années, elle a pu compter sur son engagement sans failles et sur son franc-parler. Albert a été un travailleur infatigable au service de l'association.

Capable de fédérer les gens derrière lui pour défendre au mieux les intérêts de l'APeVAL, il a aussi su se créer un réseau dans pratiquement toute l'administration cantonale. Cette aptitude à créer des liens forts et durables lui a permis d'avoir ses entrées dans bon nombre de services, ce qui était extrêmement précieux pour les activités du comité, quasi-irremplaçable.

Au fil des années, Albert a vu défiler tout type de dossiers touchant aux intérêts des employés de l'administration cantonale. Il a participé à un nombre incalculable de groupes de travail. L'APeVAL a aussi pu compter sur lui pour être l'un de ses représentants au comité fédératif et au comité directeur de la FMEP.

Il s'est toujours acquitté de cette tâche chronophage avec la rigueur et la disponibilité qui le caractérisent.

Toujours prêt à proposer son aide lorsqu'il y avait des problèmes à régler, toujours ouvert à la discussion, toujours partant pour collaborer, aider... et pousser une gueulante lorsque cela était nécessaire.

Albert a cette qualité des « Grands », qui ne se mettent pas en avant et qui préfèrent travailler dans l'ombre, afin de faire avancer les dossiers, obtenant au final des résultats probants et reconnus par tous.

La Présidente remercie chaleureusement Albert et lui remet un cadeau.

Par ailleurs, le comité, à l'unanimité, a décidé de nommer au poste de vice-président de l'APeVAL, M. Nicolas Beytrison. Nicolas n'a pas pu se joindre à nous ce soir et s'en excuse. Nicolas a intégré notre comité en 2018. Pour rappel, il travaille comme comptable auprès de la colonie pénitencière de Crêtelongue, à Granges, depuis 2006 ; il est au bénéfice d'un Bachelor en économie et d'un diplôme postgrade de Quality Manager.

Le comité va s'activer durant cette année pour trouver un remplaçant à Albert

9. Informations de la caisse de pension CPVAL par M. Patrice Vernier, Directeur

La présentation de M. Vernier peut être téléchargée sur notre site www.apeval.ch sous la rubrique NEWS.

10. Message de Mme Marylène Volpi-Fournier, présidente de la FMEP

Mme Volpi-Fournier aborde le thème de la politique salariale et demande que l'indice ne soit plus modifié en proposant de mettre sur pied un indice qui serait plus représentatif au coût de la vie.

En relation avec la Caisse de retraite CPVAL, elle souligne la très bonne collaboration avec M. Charbonnet et l'en remercie chaleureusement.

Actuellement, des mesures d'accompagnement sont discutées, de même qu'une réflexion est menée sur l'amélioration de l'assurance perte de gain.

11. Présentation du « Plan de mobilité de l'Etat du Valais » par M. Vincent Pellissier, Chef du Service de la mobilité

La présentation de M. Pellissier peut être téléchargée sur notre site www.apeval.ch sous la rubrique NEWS.

12. Divers

La parole n'est pas demandée.

CLÔTURE

La Présidente tient à remercier très sincèrement les personnes présentes pour leur participation et leur précieux soutien. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

La Présidente clôt cette assemblée à 20h00 et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfactions tant au niveau privé que professionnel.

Pour l'APeVAL

La secrétaire : Virginie Taillard

Sion, le 21 mars 2019